



ÉDITO

Fin 2014, l'Établissement public Loire, sollicité par ses collectivités membres et en particulier la Région Auvergne (depuis Auvergne-Rhône-Alpes), se lançait dans le portage de son premier contrat territorial, établi pour une gestion durable du val d'Allier alluvial. Après plus de 5 ans de mise en œuvre et de nombreux projets réalisés, il s'agit aujourd'hui de dresser le bilan de ce dispositif au service d'un territoire complexe et riche : la rivière Allier et les milieux qui lui sont associés.

Toutefois, si le contrat 2015-2020 est terminé sur le plan administratif, les maîtres d'ouvrage restent mobilisés comme vous pourrez le découvrir dans ce nouveau numéro, à l'image du CEN Auvergne, lauréat du Prix national du Génie écologique 2020 pour ses travaux de désenrochement réalisés dans le cadre du contrat.

Je profite de cette période charnière pour féliciter une nouvelle fois les différents partenaires pour leur travail quotidien, initié depuis ces nombreuses années, et qui permettra, je l'espère, de proposer un nouveau contrat territorial vert et bleu tout aussi dynamique et qualitatif.

Bonne lecture et prenez soin de vous.

Bouquet

Jocelyne BOUQUET
Présidente du contrat territorial val d'Allier alluvial

Lauréat du Prix national du Génie écologique 2020

Les travaux d'effacement de la protection de berge de l'île des Cailloux sur la rivière Allier ont reçu le 8 octobre dernier le Prix national du Génie Écologique 2020 dans la catégorie Réhabilitation des services écosystémiques. Le Prix national du Génie écologique est attribué par l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques (A-IGÉco) et l'Office français de la biodiversité (OFB), avec le soutien du Ministère de la Transition écologique (MTE). C'est une reconnaissance pour l'action du CEN Auvergne et du Contrat territorial Val d'Allier.

Contact :
CEN Auvergne
Julien SAILLARD
04.73.63.00.09
julien.saillard@cen-auvergne.fr



Restauration de la dynamique fluviale

Bilan des opérations de restauration de la dynamique fluviale

Si l'objectif des opérations d'effacement de protections de berge réalisées en 2017 et 2019 par le CEN Auvergne était bien de restaurer la dynamique fluviale de l'Allier, les travaux n'ont consisté qu'à enlever les contraintes anthropiques présentes sur la berge, charge à la rivière de réactiver ou pas sa dynamique latérale. Cette capacité de la rivière à restaurer son fonctionnement après une importante perturbation s'appelle la résilience. Le principe de permettre à la rivière de divaguer pour se recharger en sédiments et ainsi enrayer l'enfoncement de son lit et l'abaissement de sa nappe d'accompagnement repose sur cette capacité de résilience de l'Allier. Beaucoup d'autres cours d'eau ont définitivement perdu cette capacité. Cette résilience est aussi gage d'adaptation au changement climatique avec la capacité

de la rivière d'auto-ajuster la géométrie de son lit aux événements hydrologiques du futur.

Sur la 1^{ère} opération d'effacement de la protection de berge de Bellerive sur 200 m à La Roche-Noire / Pérignat-ès-Allier, réalisée en septembre 2017, il aura fallu attendre fin 2019 pour que l'Allier connaisse des crues suffisantes pour lui permettre d'amorcer cette restauration. Une érosion de berge s'est formée localement avec quelques mètres de recul de berge, mais il faudra encore d'autres crues pour confirmer cette restauration dans ce secteur où le fonctionnement de l'Allier est profondément perturbé comme en témoignent les nombreux affleurements marneux.

Sur la 2^{ème} opération à Maringues, l'étude de faisabilité avait montré de meilleures potentialités de restauration du fonctionnement de l'Allier. Et l'effacement des 140 m de la protection de l'île des Cailloux conjugué avec les crues morphogènes juste après les tra-



Île Cailloux avant travaux - Juin 2019

vaux ont effectivement permis à la rivière de restaurer efficacement sa dynamique latérale avec un recul de berge de 30 m pour une surface érodée de près de 3 000 m². L'enlèvement des 600 m³ d'enrochements par le CEN a ainsi permis à la rivière d'éroder en 1 an 18 000 m³ d'alluvions qui ont naturellement contribué à son rechargement sédimentaire. Cela témoigne de l'efficacité de ces opérations de restauration et de la capacité de résilience de l'Allier. Sur d'autres cours d'eau, ce rechargement sédimentaire doit se faire par camions...

Le suivi de ces opérations de restauration va se poursuivre avec l'engagement de travaux de recherche par l'Université Clermont Auvergne afin de suivre le rechargement sédimentaire de l'Allier et ses effets sur l'incision du lit.



Île Cailloux 1an après travaux - Septembre 2020

Édité grâce au soutien financier de



Les autres partenaires financiers du contrat



Structure porteuse



Work in process...

Le bureau d'études Géonat a été mandaté par l'Établissement public Loire pour réaliser le bilan du Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2015-2020. Géonat a conduit en janvier des visites de terrain et des entretiens auprès des parties prenantes du dispositif afin de formuler des recommandations et pistes d'amélioration en vue de l'élaboration du contrat 2022-2027.



Création d'une annexe hydraulique - Vichy Communauté



Travaux de modification confluence Sarmon-Allier - Vichy Communauté

BILAN DU CONTRAT TERRITORIAL 2015-2020

Le contrat territorial du Val d'Allier alluvial 2015-2020 arrivant à son terme, un travail de bilan a été engagé. Si l'Établissement public Loire, en tant que structure coordonnatrice de cette programmation multi-partenaire, a fait appel à un bureau d'études (Géonat) pour conduire une partie de cette démarche évaluative, il a réalisé en régie un bilan technique et financier de chacune des actions inscrites au contrat.

Ainsi, sur la base des rapports d'activités et d'études, des comptes rendus de réunions et

d'échanges avec les différents partenaires, ce bilan présente l'état de réalisation, les coûts prévisionnel et réel ainsi que les plans de financement et notamment la part apportée par les 12 maîtres d'ouvrage.

Il en ressort qu'en termes de réalisations, le niveau peut être considéré comme satisfaisant avec 24 actions terminées ou en grande partie réalisées sur 28 mises en œuvre. Sur le plan financier, cela se traduit par un montant total de dépenses de près de 10 millions d'euros, soit un taux d'exécution de 87%.



Site de Maringues suite aux travaux de désenrochement - CEN Auvergne



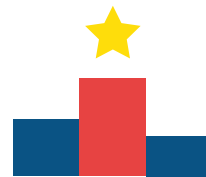
Action de lutte contre la Jussie au Bec de Dore - LPO Auvergne



Coût prévisionnel de
11 497 500 €



Coût réel de
9 957 993 €



87%
de réalisation

Ces premiers résultats synthétiques, consultables sur le site www.ctvalallier.fr, ont été présentés au comité de pilotage le 15 décembre dernier.

L'évaluation conduite par Géonat se poursuit actuellement avec des visites de sites ayant fait l'objet d'interventions au cours du contrat 2015-2020. Des entretiens auprès des parties prenantes sont également menés afin d'identifier les pistes d'amélioration et perspectives d'évolution en vue de la future programmation.

Les conclusions de ce bilan seront présentées d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2021 et ces éléments permettront de guider l'élaboration du futur contrat territorial 2022-2027.



Installation d'flots à Sternes sur le site de l'Écopôle - SEAT

Pour se lancer dans une nouvelle programmation, l'EP Loire dispose des 2 outils contractuels : le contrat territorial CT de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et le contrat vert et bleu CVB de la Région. Concernant le Val d'Allier alluvial, l'objectif est d'élaborer sur la base de ces outils des contractualisations cohérentes et complémentaires voire d'aboutir à un contrat unique. Le contrat territorial est l'outil proposé par l'agence de l'eau pour mobiliser ses financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses en vue de répondre aux objectifs environnementaux du SDAGE.

Il s'inscrit dans une stratégie de territoire et une feuille de route définie pour 6 ans. Il est conclu pour une durée de trois ans renouvelable, pour permettre de calibrer et d'adapter les programmes d'actions et leurs financements, à la capacité des acteurs à faire. Le Contrat Vert et bleu

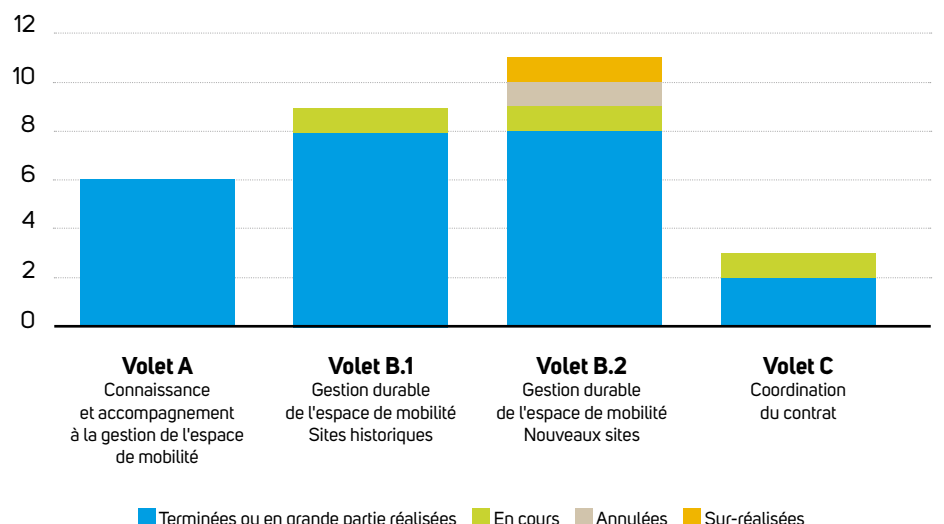
est un outil opérationnel proposé par la Région à un territoire, qui contribue à la mise en œuvre des orientations du SRADDET en termes de préservation et de restauration des continuités écologiques. Il se traduit par une contractualisation multi-partenaire et un programme d'actions sur 5 ou 6 ans en faveur des trames vertes et bleues sur les territoires à enjeu identifiés par le SRADDET. Le Val d'Allier alluvial et les Limagnes recoupent plusieurs zones prioritaires, ce qui permet d'y envisager un CVB, dont le périmètre sera à préciser. La Région y contribue à hauteur de 1,5 M€ maximum dont 70% en investissement.

+ D'INFO

Juliette DUMUIN
Établissement public Loire
juliette.dumuin@eptb-loire.fr
06 02 08 65 45

Une pré-consultation a été lancée mi-janvier afin d'identifier les acteurs qui souhaiteraient s'inscrire dans le futur contrat 2022-2027. Vous pouvez accéder à cette consultation sur le site www.ctvalallier.fr/

NIVEAU DE RÉALISATION DES ACTIONS DU CONTRAT



PRESERVATION ET GESTION DE SITES HISTORIQUES DANS L'ALLIER

Depuis plus de 20 ans et plusieurs Plans Loire successifs, de nombreuses actions ont été réalisées sur le val d'Allier. Afin d'assurer leur efficacité, une continuité de ces opérations demeure indispensable. Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) a ainsi mis en place une action de gestion des 12 sites ayant été acquis ces dernières années (210 ha et environ 5 km de rivière). Ces sites ancrés dans la plaine alluviale du val d'Allier possèdent des spécificités avec un vaste paysage façonné par la dynamique de la rivière Allier (grèves, pelouses sèches, bras morts, prairies...). Ce réseau de sites ne nécessite que le maintien d'une gestion courante afin de pérenniser les acquis. Il constitue aujourd'hui un véritable laboratoire à ciel ouvert pour la conduite d'expérimentations de gestion durable en milieu alluvial.

Les plans de gestion

Ces sites font l'objet d'un plan de gestion qui identifie les principaux enjeux écologiques du site et les menaces qui pèsent sur leur maintien et détermine les objectifs à atteindre, les

travaux et le suivi scientifique à mettre en œuvre. Ce travail de définition des orientations de gestion des sites s'élabore en partenariat avec les acteurs locaux concernés (agriculteurs, élus, Syndicat d'alimentation en eau potable...). D'importants travaux de restauration et de gestion ont donc été engagés sur ces sites pilotes répondant aux objectifs de préservation de la dynamique fluviale, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Les actions de gestion/restauration

Sur la base du plan de gestion, sont conduits des travaux de restauration et d'entretien régulier de la végétation. Ces travaux sont souvent confiés aux agriculteurs locaux ou réalisés dans le cadre de coopération avec des structures de réinsertion.

Dans le cadre du contrat, le CEN Allier a pu mettre en place des actions de maintien des sites et de restauration de certains milieux. Les agriculteurs comptent parmi les principaux



acteurs et gestionnaires qui, par la signature d'un bail rural à clauses environnementales, s'engagent à entretenir les prairies et à respecter un cahier des charges. En effet, l'agriculture a été l'une des composantes du maintien des milieux ouverts typiques des bords d'Allier et le CEN veille à préserver et à favoriser le maintien de l'élevage comme outil de conservation des milieux pastoraux.

De plus, face au risque de disparition des boires (bras morts déconnectés), le CEN Allier a mis en œuvre des interventions de curage de certaines de ces dépressions à enjeux, qui ont permis une recolonisation par une faune et une flore remarquables (crapauds calamites, hottonie des marais).

Tout au long de l'année, des échanges réguliers sont nécessaires avec les agriculteurs pour mener en parallèle un suivi au « fil de l'eau » des sites et pouvoir intervenir si nécessaire. Ces entretiens permettent aussi d'assurer une bonne collaboration et de veiller aux bonnes pratiques agricoles.

Contact : CEN Allier
Magalie RAMBOURDIN
04.70.42.89.34
magalie.rambourdin@espaces-naturels.fr



La portion du ruisseau des Veines au lieu-dit des Taillables (Bressoles) est soumise à un comblement régulier engendrant une modification de son écoulement. Cette problématique engendre l'assèchement en aval du ruisseau dont les éleveurs dépendent pour l'abreuvement du bétail. La gestion de ce dernier est en partie assurée par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la fiche B.1.1 des sites historiques, sous convention avec le CEN Auvergne, propriétaire de la parcelle riveraine. Une première intervention de curage avait été réalisée en

2016 mais s'est révélée inefficace sur le long terme. De ce fait, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de mener une réflexion différente pour maintenir l'écoulement de l'eau de manière plus pérenne en s'appuyant sur les financements du Contrat Territorial du Val d'Allier Alluvial. De ce fait, différents acteurs du territoire ont été sollicités dans un premier temps dont la DDT de l'Allier et le CEN Allier pour leur présenter la problématique associée au ruisseau des Veines et de présenter les actions envisagées pour restaurer ce ruisseau. Deux axes d'interventions

ont donc été définis : le premier consiste au retrait des pilonnages chenalisant le ruisseau, et le second axe vise à la reconfiguration de ce dernier afin d'améliorer son état écologique. Les principales interventions réalisées dans le cadre du Contrat Territorial du Val d'Allier alluvial ont consisté à réaliser une synthèse écologique et une étude technique de cette intervention, en vue de validation des actions par la DDT et de la mise en place des actions de restauration.



Contact : LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Alexis RENAUX
06.34.84.24.30
alexis.renaux@lpo.fr



Bilan sur le transfert de gestion de la forêt alluviale de Chadieu

Propriété du Syndicat Intercommunal de Chadieu et gérée depuis 1998 en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne, la forêt alluviale de Chadieu est rentrée dans une phase de gestion courante, marquée par le renouvellement du plan de gestion en 2017. Il avait donc été proposé dans le cadre du contrat territorial d'expérimenter le transfert de gestion vers la collectivité. Le bilan aujourd'hui montre une bonne appropriation de la gestion par les élus et l'agent, même si les interlocuteurs ont changé récemment avec l'arrivée d'un nouveau gardien en septembre 2019 et le renouvellement des élus à l'occasion des élections municipales de 2020.

La réussite de ce transfert s'explique par la conjonction de différents facteurs :

- la forte implication des élus,
- la présence d'un agent sur site pour mettre en œuvre la gestion courante et gérer la fréquentation,
- le partenariat technique établi de longue date entre le Syndicat et le CEN Auvergne,
- les actions de gestion simples ou limitées à des opérations courantes,
- l'accompagnement administratif par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), notamment pour la gestion des fonds européens.



Avec l'arrivée de la voie verte Via Allier et la mise à disposition du centre de loisirs pour l'accueil de loisirs des enfants de Mond'Arverne Communauté, le site prend de l'ampleur. L'enjeu des années à venir reste le même : **conjuguer la valorisation du site avec la conservation de ses richesses naturelles.**



Contact :
Syndicat de Chadieu chadieu@laposte.net
Julie Bodin julie.bodin@cen-auvergne.fr

Zoom sur... le suivi du bois mort et du bois vivant de la forêt alluviale

Vingt ans après la tempête de 1999 et le choix par le Syndicat de la libre évolution forestière (non-intervention hors sécurisation des sentiers et limitation du risque d'encombres), un suivi dendrométrique (suivi du bois mort et du bois vivant) a été réalisé à Chadieu en 2019. Les résultats sont très positifs : augmentation de la surface terrière de bois vivant, maintien d'une forte densité de bois mort. **La forêt de Chadieu est donc un témoin rare d'une vieille**

forêt alluviale. Parmi les très grands arbres qui peuplent Chadieu, le vieux peuplier noir près du repère de crue est sans doute le plus emblématique. Ce géant de 5,30 m de circonférence et 36 m de hauteur est tombé fin août. Il a été laissé sur place et reste source de vie : dans la trouée créée par sa chute, des petits érables issus de la régénération naturelle de la forêt vont prendre le relais.

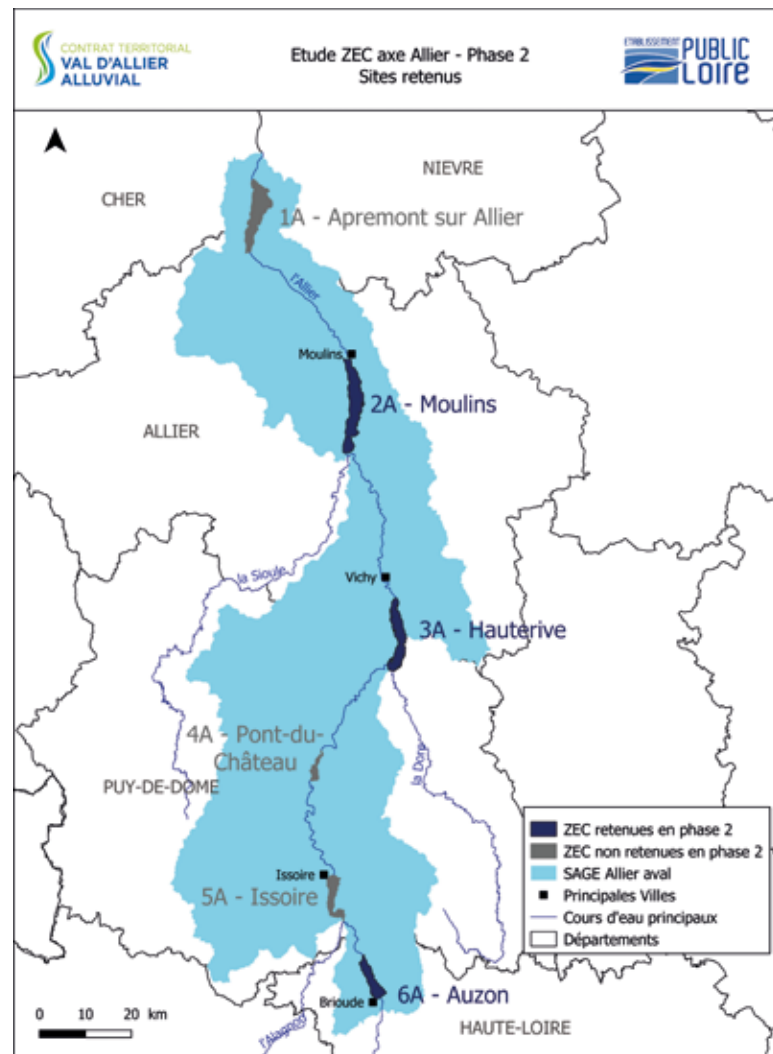
Brèves

- > Un premier comité de pilotage de bilan a été réalisé le 15 décembre 2020. Les premiers éléments du bilan du contrat réalisés en interne y ont été présentés. Le bureau d'études Géonat, mandaté pour réaliser le bilan et définir les pistes et perspectives en vue du prochain contrat, a pu présenter la méthodologie qui sera appliquée.
- > La dernière réunion du comité s'est tenue le 9 mars 2021 et a permis de présenter le bilan global du contrat 2015-2020. Les principaux éléments seront diffusés dans la 8^{ème} lettre d'information qui paraîtra en milieu d'année 2021.
- > Amandine Deguilhem, animatrice du contrat depuis 2015, a quitté ses fonctions en décembre 2020. Elle est remplacée par Juliette Dumuin.

CONTACT

Juliette DUMUIN
Chargée de mission du Contrat Territorial Val d'Allier alluvial
06 02 08 65 45
juliette.dumuin@eptb-loire.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
Contrat territorial Val d'Allier alluvial
Hôtel de Région
Auvergne-Rhône-Alpes
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2



Source : Etablissement public Loire - Contrat territorial val d'Allier alluvial - Juillet 2020

Contact :
Juliette DUMUIN
Établissement public Loire
juliette.dumuin@eptb-loire.fr
06 02 08 65 45



Coût de l'opération :
180 000 € dont 72 000 €
pour l'axe Allier
Action financée par l'Agence
de l'eau Loire-Bretagne et
l'Union européenne (FEDER
Bassin de la Loire)

Du nouveau pour l'étude ZEC

Dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier alluvial, l'Etablissement public Loire a lancé en juin 2019 une étude à visée opérationnelle sur les zones d'expansion de crues (ZEC) de la rivière Allier.

La première phase de cette étude, finalisée au printemps 2020, a consisté en la description de 6 ZEC préalablement retenues. Les résultats sont téléchargeables sur le site internet du contrat territorial : www.ctvalallier.fr/.

Sur la base technique issue de la phase 1 et de la concertation avec les partenaires, 3 sites ont été retenus pour la phase 2 (cf. carte) :

- ZEC 6A : secteur situé entre Brioude et Auzon (43)
- ZEC 3A : secteur compris entre la confluence avec la Dore et Vichy (63-03)
- ZEC 2A : secteur situé en amont de Moulins (03) et comprenant la Réserve naturelle nationale du Val d'Allier

Pour ces trois secteurs, des relevés topographiques et bathymétriques complémentaires ont été conduits par Veodis 3D, bureau d'études clermontois, en août et septembre 2020.

Ce travail a pour objectif d'analyser et de caractériser le fonctionnement des 3 secteurs notamment grâce à des modélisations hydrauliques. L'enjeu est de déterminer les potentialités d'optimisation des ZEC (aménagements privilégiant des synergies avec la renaturation, levées transversales, zones de déversement privilégiées, ouverture de remblais...) et d'analyser les contraintes en présence.

Démarrée à l'automne 2020, cette phase, conduite par BRL Ingénierie définit les bases de cette modélisation et la formalisation des résultats. Une réunion de présentation de cette 2^{ème} phase sera réalisée prochainement.

Ces analyses et caractérisations de fonctionnement permettront de sélectionner les sites pour conduire la phase 3 de l'étude qui proposera des scénarios d'aménagement. Il est prévu une fin de réalisation à l'été 2021.